

Liminaire GT cadastre 2 octobre 2017:

Le groupe de travail de ce jour constitue la deuxième réunion au sujet du cadastre pour l'année 2017.

Lors du premier rendez-vous du 5 mai, le Directeur Général avait clairement exposé son souhait d'accentuer l'investissement sur les bases de la fiscalité directe locale, allant jusqu'à accepter une dégradation de la qualité du plan cadastral.

F.O.-DGFiP avait à cette occasion dressé un constat : la réduction des moyens dégrade la qualité des bases foncières et nuit à l'équité fiscale.

F.O.-DGFiP avait aussi rappelé certaines de ses revendications :

- rétablissement de services spécifiques des impôts fonciers intégrant toutes les missions cadastrales,
- retour à une organisation imbriquant les missions cadastrales techniques, fiscales et foncières,
- refus de toute tentative d'externalisation des missions foncières...

À l'issu de ces débats, sans être crédule, la délégation **F.O.-DGFiP** avait eu le sentiment que certains de nos arguments avaient été entendus, voire même pris en considération.

Les fiches de travail préparatoires à la réunion d'aujourd'hui, au-delà de clairement acter l'abandon de la tenue traditionnelle du plan, comportent un certain nombre d'erreurs ou d'approximations. Sans en dresser une liste exhaustive, nous en pointerons deux :

- contrairement aux dires de la Direction Générale, le plan cadastral, bâti compris, est un élément fondamental des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG). La banque de donnée IGN, étant considérée comme très insuffisante pour leurs travaux, (nous pouvons citer le Géofoncier des géomètres-experts). Il faut en outre rappeler que les collectivités ont contribué financièrement aux conventions de numérisation.
- Par ailleurs, il est fait mention du recours aux plans de masse pour la mise à jour. Mais **F.O.-DGFiP** précise, que suite à la réforme des documents d'urbanisme, il persiste très peu de côtes sur les plans de masse des permis, en tout cas pas suffisamment pour mettre en place un bâti. De plus certains documents n'ont même plus de plan de masse.

Malgré tout cela, la Direction Générale décide brutalement l'abandon de la qualité du plan en introduisant la notion de « vue du ciel » remettant en cause l'existence même du métier de géomètre cadastreur.

Elle envisage des solutions alternatives incertaines et oriente sans ambiguïté, et à court terme, l'activité des géomètres vers quasi uniquement la mission fiscale (90 %).

F.O.-DGFiP souhaite une réponse claire pour une question simple :

La Direction Générale est-elle disposée à affirmer l'imbrication des missions cadastrales, fiscales et foncières, se traduisant par une répartition équilibrée des taches des géomètres cadastreurs entre technique et fiscalité, et en conséquence à renoncer à la mise à jour des bâtiments vu du ciel, et donc le retrait des fiches préparatoires ?